



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ
Réf : 2026.048**

Le 5 juin 2026 à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 1^{er} juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Moulins, Salle Kerléon, sous la présidence de Jean-Michel DANIEL, Maire.

Présents : Jean-Michel DANIEL, Eric SALAÛN, Charlène LE LIBOUX, Ronan CORBIHAN, Marie LE THOËR, Bernard LAZ, Régine LE GARREC, Christophe ABERT, Ludivine TANGUY, Leeann RONDREUX, Corinne COLLET, Abdel NJIKAM.

Absents et excusés : Christian COHU (pouvoir donné à Eric SALAÛN), Véronique GOURIER (pouvoir donné à Marie LE THOËR), Grégory LANGELOTTI (pouvoir donné à Corinne COLLET).

Secrétaire de séance : Charlène LE LIBOUX.

OBJET : Désignation de représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Pour rappel, cette commission est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes et l'intercommunalité, notamment dans le cadre des transferts de compétences.

Les représentants désignés peuvent être aussi bien des élus (es) communautaires que municipaux.

Conformément aux dispositions légales, il est proposé au conseil municipal de désigner :

- 1 titulaire : Jean-Michel DANIEL,
- 1 suppléante : Marie LE THOËR,

pour siéger au sein de la CLECT.

Le conseil municipal approuve à :

POUR : 14,

CONTRE : 0,

ABSTENTION : 1 (Abdel NJIKAM),

la désignation de ces deux représentants à la CLECT.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Locunolé,
Le Maire,

